

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE
VALORISATION DU BASSIN DE LA BRESLE**

N°2021-67

<p>OBJET :</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, Le 10 mars à 9h30, les membres du Comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL.</p>
<p>- Budget primitif 2021</p>	<p><u>Membres titulaires présents :</u> M. Gérard CHAIDRON, Mme. Virginie LUCOT-AVRIL, M. Christian ROUSSEL M. Firmin BOUCRY, M. Thierry HEBERT, M. David BLONDIN, M. Gérard LECUIR, M. Olivier GENTY.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p>	<p><u>Suppléants présents et remplaçants des titulaires pour les votes :</u> M. Michel CORDIER (remplace en qualité de titulaire, Mme Colette MICHAUX), M. Eric ARNOUX (remplace en qualité de titulaire, M QUENOT), M. Yves BEAURAIN (remplace en qualité de titulaire, M. William BOUS), M. Alain DEGRY (remplace en qualité de titulaire, M. Franck CORDIER).</p>
<p>01/03/2021</p>	<p><u>Membres titulaires/suppléants absents/excusés :</u> M. Jean-Claude QUENOT (suppléé par M. Eric ARNOUX), M. Jacky BAUDON, M. François SELLIER, Mme Colette MICHAUX (suppléée par M. Michel CORDIER), M. Jean-Manuel BUQUET, M. Jacky LAMURE, M. Arnaud DE CHEZELLES, M. Emmanuel ROBIN, M. Franck CORDIER (suppléé par M. Alain DEGRY), M. William BOUS (suppléé par M. Yves BEAURAIN), M. Hubert TRANCART.</p>
<p>NOMBRE DE TITULAIRES : 14</p>	<p><u>Membres suppléants présents :</u> M. Dany DELABOUGLISE, M. Christophe BLAMPOIX, M. François THIVERNY, M. Louis QUEVAUVILLERS, M. Olivier HERNEQUÉ.</p>
<p>En exercice 14</p>	<p><u>-Budget primitif 2021</u></p>
<p>Présents 12</p>	<p>Le comité syndical, Le quorum constaté,</p>
<p>Votants 12</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales</p>
	<p>Mme LUCOT-AVRIL, avec l'aide des services, présente le BP 2021. Ce dernier s'équilibre en dépenses et recettes et intègre les reports des années antérieures. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 113 190€ et la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 565 000€. Conformément au débat qui eut lieu ce 10 mars, le budget a été établi sur les bases suivantes :</p> <p><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u></p> <p><u>Dépenses :</u></p> <p>-Chapitre 011 : 258 199.13 € avec, outre les dépenses afférentes au fonctionnement des services, les principales actions prévisionnelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • organisation d'une Classe d'eau en 2021 à destinations des élus, • lancement de l'étude hydraulique et écologique sur Monchaux-Blangy-Bouttencourt, • lancement des études de définition des programmes pluriannuels d'entretien et d'aménagement sur les Liger et Ménillet • animations au titre des dossiers Natura 2000 et PAEC (mesures agro-environnementales et climatiques MAEC), • entretien de la propriété du SMAB sise à Nesle l'hôpital,

-Chapitre 012 : 302 220 €
-Chapitre 65 : 10€
-Chapitre 66 : 2 500 €
-Chapitre 042 : 2 070,87€.

Recettes :

-Chapitre 70 : 3 080€
-Chapitre 74 : 420 219,33€
-Chapitre 75 : 10,00€
-Chapitre 002 (report) : 141 690,67€.

Les recettes principales

On notera parmi les principales recettes de fonctionnement attendues, la dotation des membres à hauteur de 205 000€ et diverses recettes prévisionnelles de la part de l'Agence de l'eau, des régions, de l'Etat, des FE(A)DER et de l'OFB pour l'ensemble des missions d'animations proposées par le SMAB sur son territoire.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Chapitre 20 : 57 000€,
Chapitre 21 : 12 000€,
Chapitre 020 : 134 667,22€,
Chapitre 45 ; opérations sous mandat pour 909 522.78€ avec parmi les opérations prévues :

- Opération d'effacement des impacts de l'ouvrage du moulin de Rothois (Lannoy-Cuillère) ; 67 027,91€,
- Opération d'effacement des impacts de l'ouvrage du moulin de l'Abreuvoir (Saint-Germain-sur-Bresle) ; 4 608€,
- Opération de restauration de la continuité écologique sur le site du moulin Ledez à Montroy (Lafresguimont-Saint-Martin et Aumale) ; 117 886.87€,
- Opération "Haierosion" sur le bassin ; 100 000€,
- Opération "Mares communales et privées" sur le bassin ; 100 000€,
- Opération de restauration de la continuité écologique sur les moulins d'Haudricourt; 500 000€,
- Travaux de GEMAPI en urgence sur les cours d'eau orphelin, 20 000€.

Recettes :

-Chapitre 040 : 2 070.87€
-Chapitre 45 : 1 104 423.34€
-Chapitre 001 : 6 695.79€.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent :

- *le vote du Budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses/recettes d'investissement à 1 113 190 € et en fonctionnement à hauteur de 565 000 € (pièce annexée à la présente délibération),*
- *le vote au chapitre du Budget primitif 2021,*
- *le vote des contributions annuelles de fonctionnement qui seront sollicitées, en 2021, auprès des membres du syndicat mixte.*

Les membres autorisent, à l'unanimité, Mme la Présidente :

- *le cas échéant, à souscrire à nouveau (ou à reconduire) en cas de besoin une ligne de trésorerie, un prêt relais, etc... ou un emprunt pour le bon fonctionnement des services dans le cadre des missions exercées par le SMAB,*
- *à verser une gratification aux stagiaires accueillis lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin du service ou contribue à l'amélioration du*

	<p><i>service public. Cette gratification accordée ne pourra dépasser le plafond prévu par l'art. L242-4-1 du code de la sécurité sociale,</i></p> <p><i>- à fixer le montant des gratifications et toutes opérations ou actions concourant à la réalisation des stages visés (convention de partenariat...) et à solliciter, le cas échéant, des financements sur ces dépenses auprès des différents partenaires du SMAB.</i></p> <p><i>Ces dépenses sont inscrites au chapitre 012 du BP 2021.</i></p> <p><i>Mme la Présidente est, de plus, habilitée à tout mettre en œuvre pour la réalisation des opérations visées dans le cadre de l'adoption de ce budget.</i></p>
--	---

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire le :

la Présidente du syndicat mixte,

Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,
la Présidente du Syndicat,
Mme Virginie LUCOT-AVRIL**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com